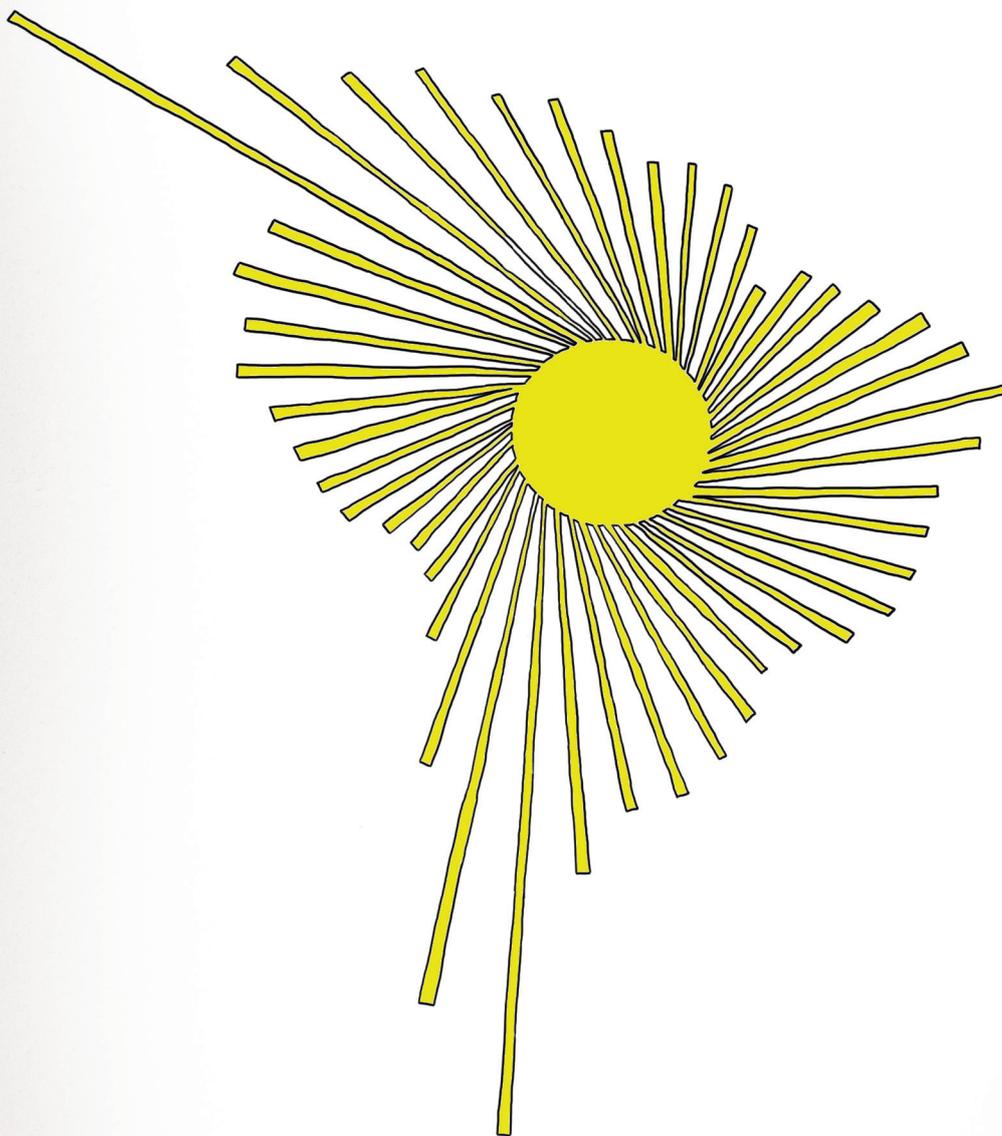


Politiques commerciales alternatives en Amérique latine

Une réponse au libre-échange
de l'Union européenne

Enrique Daza



Sommaire

Introduction	3
A. Le processus de changement sur un continent divisé	3
B. L'Union européenne contre l'intégration régionale	6
C. Alternatives latino-américaines	8
D. L'ALBA	10
Conclusion	13
Recommandations	14

Enrique Daza est secrétaire de l'Alliance sociale continentale (ASC-HSA), et directeur du Centre d'études du travail, à Bogotá, en Colombie.

MENTIONS LEGALES

Ce document peut-être reproduit sans permission pour un usage à but éducatif et non-commercial, à condition de mentionner la source.

Auteur: Enrique DAZA

Traduction: Florent SCHAEFFER

Adaptation et relecture: Fanny SIMON, Gildas JOSSEC et Lala-Hakuma DADCI

Édition/Publication: AITEC, septembre 2012

Plus d'information sur: <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?rubrique230>

Illustration en page de couverture: Simon HIGELIN www.smohdesign.com

Maquette: Simon HIGELIN

Impression: Atelier RIV et Expressions II

© AITEC 2012

Introduction

Ces dernières années, la critique des politiques de libre-échange, responsables de la crise économique mondiale actuelle, est de plus en plus vive. Parallèlement des approches différentes, issues d'une diversité de pays, et appelant à des changements politiques profonds tant au niveau national qu'à l'échelle des relations entre pays, se sont développées. Un large éventail de propositions alternatives au régime néolibéral a ainsi émergé en Amérique latine – il s'agit d'ailleurs du continent qui a enregistré le plus de propositions alternatives, à travers le monde, dans un délai aussi court. Cet article examinera certaines de ces propositions alternatives face aux politiques de libre-échange dominantes. Dans un premier

temps, cet article s'intéressera au débat sur les différents modèles de développement, en particulier concernant le type d'insertion dans l'économie mondiale qui servira le mieux l'Amérique latine. Dans un deuxième temps, l'article examinera des propositions alternatives concrètes mises en place dans la région. Enfin, en conclusion, il lancera un appel urgent à l'Union européenne pour que celle-ci prenne sérieusement en compte ces propositions alternatives en vue d'un avenir meilleur.

A. Le processus de changement sur un continent divisé

Au cours des treize dernières années, après ce qui a été appelée la décennie perdue, l'Amérique latine a connu un processus important de changements. La décennie perdue se caractérise par une augmentation massive de la dette extérieure, l'hyper-inflation, et l'instabilité financière causée par la terrible crise de la dette des années 1980. « Les prêts ont été massifs. Entre 1975 et 1982, la dette extérieure en Amérique latine a presque quadruplé, passant de 45 200 millions de dollars à 176 400 millions de dollars. Si on y ajoute les emprunts à court terme et les crédits du Fonds monétaire international, en 1982, la dette totale était de 333 000 millions de dollars¹.

En réponse à cette situation, les années 1990 ont été marquées par de larges programmes d'ajustement économique, de libéralisation des importations, de flexibilité du marché du travail et de privatisations. Toutefois, en dépit des promesses d'amélioration de la situation, figurant dans le rapport La situation sociale en Amérique latine (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies, 1998), il a été reconnu qu'en 1980, 35% des ménages vivaient dans la

pauvreté; qu'en 1990 ce chiffre est passé à 41%, et qu'en 1997 il s'est stabilisé à 36%. Autrement dit, à la fin des années 1990 après les profondes réformes néolibérales, la pauvreté n'avait pas baissé se situant au niveau des années 1980².

1. Voir «The Commanding Heights», chapitre 9, Daniel Yerguin et Joseph Stalislaw.

2. «De la década perdida a la década del mito neoliberal» Pedro Brieger, publié dans «La globalización económico-financiera. Su impacto en América Latina» Auteurs divers, Ed. Clacso, Buenos Aires, 2002,

Un déplacement vers la gauche

A partir de nombreux pays et de leurs mouvements sociaux, plusieurs alternatives aux politiques commerciales néolibérales ont vu le jour, telles que l'ALBA³, de nouvelles orientations pour le MERCOSUR, l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) et, enfin, la Communauté des États de l'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

En réaction à la pauvreté et aux inégalités causées par des années de politiques néolibérales, un processus de changement s'est déclenché, dès 1999, en Amérique latine, avec l'arrivée d'Hugo Chavez au pouvoir comme Président du Venezuela, ouvrant la voie à une période d'instabilité politique et de mobilisation sociale. La même année, une grave crise politique éclate au Paraguay avec l'assassinat du vice-président Luis María Argaña. En Argentine, la crise politique s'est accentuée après 2000, suite à une série de grèves générales. L'année 2002 a été marquée par une très forte instabilité politique et économique, avec notamment des émeutes en Argentine et au Paraguay. En Octobre 2002, Luis Ignacio « Lula » da Silva devient Président du Brésil. S'en suit l'accession de Néstor Kirchner au poste de Président de l'Argentine, en 2003, et de Tabaré Vázquez Ramón Rosas comme Président de l'Uruguay en 2004. L'année suivante, Evo Morales devient Président de la Bolivie, et il lance, dès le 28 avril 2006, lors d'une réunion qui a donné naissance à l'ALBA, l'initiative pour un accord commercial des peuples (People's Trade Agreement - PTA) en opposition aux accords de libre-échange (ALE). En avril 2008, la coalition de centre-gauche du Paraguay, dirigée par Fernando Lugo, bat le parti au pouvoir, « Partido Colorado », aux élections.

En Amérique centrale, soufflent également les vents du changement, mais avec moins d'intensité. En 2006, Daniel Ortega remporte les élections au Nicaragua, et en janvier 2007, après une longue période d'instabilité politique et de mobilisations de masse, Rafael Correa devient Président de l'Équateur. En 2009, une coalition menée par le Frente Farabundo Martí remporte les élections au Salvador, faisant du journaliste Mauricio Funes le nouveau Président.

Tous ces gouvernements ont émergé de dynamiques sociales complexes et sont très différents les uns des autres. Mais tous partagent certaines caractéristiques communes : leurs liens avec les mouvements sociaux, leurs volonté d'établir des politiques souveraines en matière d'accès aux ressources naturelles et de renforcer le rôle de l'État dans l'économie. Leurs programmes

d'action visent à étendre leurs marchés intérieurs afin d'améliorer les conditions de vie des populations, à protéger les droits sociaux acquis dans le passé, avec une augmentation importante du budget pour les dépenses sociales. Également commune, leur volonté de diversifier leurs relations internationales et leur rejet des programmes de libre-échange promus par les États-Unis, l'Union européenne et l'OMC.

D'autres pays continuent sur la voie du libre-échange

Mais dans la même période, un autre groupe de pays suit quant à lui une trajectoire totalement différente. La Colombie, le Mexique, le Pérou et le Chili et la majorité des pays d'Amérique centrale (Panama, Guatemala, Costa Rica) continuent à promouvoir l'approche libre-échangiste prédominante dans les années 90. Ces pays ont ainsi ratifié plusieurs accords de libre-échange (ALE) et accords bilatéraux d'investissement (ABI), en s'appuyant plus généralement sur le modèle d'insertion dans l'économie mondiale défendu par le cadre financier international de l'OMC, de la Banque mondiale et du FMI.

Le Mexique a été le pionnier de ce bloc néolibéral en signant en 1994 l'Accord Nord-américain de libre-échange (ALENA) avec les États-Unis et le Canada. En 1997, s'en est suivi la signature d'un ALE entre le Mexique et l'Union européenne. De nombreuses évaluations de ces accords ont été réalisées, mais il est important de souligner que le Mexique et le Chili, qui a signé un ALE avec l'Union européenne en 2004, restent les pays en marge des processus d'intégration alternatifs en Amérique latine. Voir les encadrés 1 et 2 ci-contre

3. Alternative Bolivarienne pour les Amériques. C'était une proposition d'Hugo Chavez de 2001, qui s'est mise en place en décembre 2004. C'est une alliance politique de 9 pays autour des principes de solidarité et d'intégration, une alliance en faveur du peuple.

Encadré 1 : Le cas du Mexique

Le Mexique a été le premier à signer ces accords de libre-échange dans la région, il nous offre donc une longue période sur laquelle évaluer leurs impacts. On constate alors que l'ALE signé avec les États-Unis a entraîné une augmentation du déficit commercial du Mexique, une concentration des investissements (en particulier à travers les privatisations et les investissements dans les usines et la finance), l'utilisation du Mexique par les entreprises européennes comme plate-forme pour pénétrer le marché américain. Les inégalités régionales se sont aggravées pendant que le modèle économique, axé sur les privatisations, la dénationalisation de la production, la perte de l'autosuffisance alimentaire et la dépendance à l'afflux de capitaux extérieurs, a été renforcé. Dans le même temps, le Mexique a rejeté tout projet d'intégration alternatif fondé sur l'idée d'unité latino-américaine. Quant à la clause de coopération en matière de droits de l'Homme et de démocratie intégrée dans le cadre de l'ALE Union européenne-Mexique, elle s'est révélée dénuée de sens : les conditions sociales se sont aggravées et la violence a augmenté jusqu'à devenir omniprésente au cours des dernières années. Aucune attention n'a été accordée aux promesses de respect des droits de l'Homme et de participation de la société civile - cette dernière n'ayant jamais été consultée lors du processus de négociation et encore moins lors de la mise en œuvre de l'accord, en dépit des promesses de « dialogue politique ». De même, les programmes de coopération ont privilégié la mise en œuvre de l'ALE, sans prêter la moindre attention à l'éradication de la pauvreté ni à la protection de l'environnement⁴.

Encadré 2: L'expérience chilienne

Le Chili a eu une expérience similaire à celle du Mexique, avec néanmoins une histoire très différente, puisque les politiques de libre-échange ont été imposées de manière violente depuis 1973. Depuis cette période et la signature, au cours des années 90, d'ALE avec le Canada, la Corée, le Mexique et l'Amérique centrale, entre autres, le Chili a quitté la Communauté andine des nations (CAN) et a réduit, de manière constante, ses droits de douane. L'ALE avec l'Union européenne est entré en vigueur en 2003. Même si ce dernier a eu un impact significatif sur l'augmentation des flux d'investissement, il est à noter que 90% de l'augmentation des exportations est à imputer aux exportations minières, tandis que le PIB a progressé à un taux inférieur à celui de la décennie précédente⁵. Le Chili est aussi parmi les 15 pays ayant la pire répartition des revenus dans le monde, tandis que l'économie est structurée sur l'exportation de produits primaires et reste très vulnérable aux crises mondiales, étant donné l'ouverture de son marché et sa dépendance envers les flux financiers externes. Dans le même temps, on constate que les profits des sociétés multinationales ont quant à eux explosé.

4. Pour plus de détails sur l'expérience du Mexique avec l'accord avec l'UE, voir Aguirre, Pérez, 2007; Arroyo, 2007; Aguirre, 2008; Castañeda, 2008; Arroyo, Villarreal et al., 2008.

5. Voir Lara 2009.

B. L'Union européenne contre l'intégration régionale

L'Union européenne accorde une importance croissante à sa relation avec l'Amérique latine, comme l'illustrent les sommets UE-ALC (UE-Amérique latine et Caraïbes) qui se tiennent depuis 1999. En mai 2012, le Chili sera l'hôte du 7ème sommet UE-ALC. Au cours des six Sommets précédents, l'idée d'une association stratégique entre les deux régions a été clairement promue. Mais la crise économique mondiale et l'évolution récente de l'Amérique latine et du reste du monde exigent de revoir les termes de cette « association ». La crise a soulevé de nombreuses questions au sujet du « modèle social » d'intégration européenne et a révélé ses profondes inégalités. Le processus d'intégration de l'Union européenne apparaît comme un terrain glissant, en proie à des asymétries, dominé par le capital financier où la France et l'Allemagne ont la main sur les pays aux économies relativement faibles. La solution mise en place par l'Union européenne pour sortir de la crise est largement insatisfaisante puisqu'elle consiste à augmenter encore plus les inégalités et à démanteler l'ensemble du système de protection sociale qui, jusqu'à peu, faisait sa fierté. La faiblesse de la croissance de l'économie européenne, dont certains experts affirment qu'elle ne s'améliorera pas avant 2020, couplée avec son déclin dans le commerce mondial, questionnent les stratégies promues par l'Union européenne, basées sur la croyance d'une disponibilité illimitée de capitaux pour l'exportation et d'une expansion permanente des marchés. La baisse du flux des échanges commerciaux et de l'exportation de capitaux, la perte de dynamisme de l'investissement et la diminution des fonds disponibles pour la coopération, entre autres, n'ont fait apparaître que trop clairement que l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC) ne peuvent espérer se développer à partir de ce type de relations avec l'Union européenne.

L'Amérique latine, pour sa part, a développé son propre programme d'intégration et de développement social qui prend le contre pied du modèle prôné par l'Union européenne, en se concentrant sur le développement interne, la diversification des relations internationales, avec une priorité accordée aux relations Sud-Sud, et le dépassement du modèle basé sur l'exportation de matières premières. Le type d'insertion dans l'économie mondiale proposée par l'Union européenne consiste, au contraire, à accroître ses exportations de matières premières et sa dépendance envers les capitaux spéculatifs, augmentant ainsi la vulnérabilité de la région dans un contexte de crise mondiale.

Le programme de l'ALC doit donc se renforcer sur d'autres modèles d'intégration régionale autonomes, avec une réorientation de la production au-delà de l'extractivisme, et davantage axés sur les relations Sud-Sud. Il est, par ailleurs, impossible d'imaginer instaurer un nouveau cadre économique international sans s'affranchir de ceux qui veulent garder intact le cadre l'actuel.

Le rôle néfaste de l'UE dans l'intégration régionale

L'Union européenne a contribué à affaiblir les processus d'intégration régionale en Amérique latine. Le cas du Chili et du Mexique, pays les plus marginalisés des projets d'intégration régionale alternatifs et avec lesquels l'Union européenne a entretenu des relations privilégiées, sont symptomatiques à cet égard. C'est le cas également de l'accord de l'Union européenne signé avec l'Amérique centrale qui donne la priorité au libre-échange sur les accords d'intégration sous-régionaux (par exemple, en incluant dans l'accord le Panama, désormais exclu de tout processus d'intégration régionale) – ou encore de celui avec les pays des Caraïbes à partir duquel l'Union européenne a protégé sa domination néocoloniale, en essayant de séparer les Caraïbes du reste du continent. L'Union européenne s'est également employée à fragmenter l'alliance qui existait autour de la Communauté andine des Nations.

Encadré 3 : L'expérience de la Communauté andine des Nations (CAN)

L'expérience de la relation UE-CAN est instructive. Le 23 avril 1993, l'Union européenne et les membres de la CAN ont adopté un accord-cadre de coopération approuvé par la Communauté andine des Nations via la résolution 329. La CAN et l'Union européenne ont ensuite formellement mis en place un mécanisme de dialogue politique en 1996.

Lors du sommet UE-ALC de Madrid, de mai 2002, il a été décidé de négocier un accord portant sur le dialogue politique et la coopération et intégrant une zone de libre-échange. Le 13 juillet 2006, alors qu'une importante réunion entre l'UE et la CAN avait lieu, les deux parties ont convenu d'accélérer le processus de ratification de l'accord sur le dialogue politique et la coopération et, dans le même temps, d'accélérer également le processus de négociation d'un accord d'association qui couvrirait à la fois le dialogue politique, les programmes de coopération et un accord commercial.

À la mi-2007, le 17^{ème} Sommet présidentiel de la CAN a eu lieu à Tarija, en Bolivie. Celui-ci a été appelé le Sommet de la réconciliation, faisant suite aux affrontements qui ont eut lieu au sein de la CAN lorsque le Pérou et la Colombie ont décidé de négocier seuls un ALE avec les États-Unis. Cette question avait déjà poussé le Venezuela à quitter la CAN auparavant.

Le Sommet de Tarija a approuvé la résolution 667, actant un compromis entre les parties impliquées dans les négociations avec l'UE, qui a dû, quant à elle, reconnaître la nécessité de prendre en compte l'existence « de niveaux de développement et d'orientations économiques différents entre les pays membres », dans le cadre de la négociation conjointe pour un accord d'association entre la Communauté andine et l'Union européenne. Elle a alors reconnu « le droit d'exprimer des différences et, selon les cas, de négocier des niveaux différents d'implication sur les domaines et engagements contenus dans cet accord ». Elle a également dû admettre que « les asymétries existantes entre la Communauté andine et l'Union européenne, et au sein de la Communauté andine, devront être reconnues et prises en compte dans les engagements pris par les parties, garantissant un traitement spécial et différencié pour la Bolivie et l'Équateur ».

Les lignes directrices adoptées à Tarija ont laissé ouverte la possibilité que tout ce qui serait convenu avec l'UE pourrait être mis en œuvre via les normes andines ou la législation nationale. Il a ainsi été ajouté que « le système juridique andin » devrait être privilégié quand il s'agit des « relations entre les États membres de la CAN ». Cela aurait permis à la Bolivie et à l'Équateur d'exclure certains sujets et de donner la priorité à leur législation nationale.

Sous l'insistance de l'Équateur et de la Bolivie, la déclaration de Tarija a reconnu la nécessité de combattre en priorité l'exclusion sociale et de renforcer la démocratie et le respect des droits de l'Homme. Elle a aussi reconnu la contribution des peuples indigènes au bloc andin et a insisté sur la protection de l'environnement. Les Présidents ont également insisté sur l'importance de s'orienter davantage sur l'intégration sociale plutôt que sur l'intégration commerciale.

Quelques semaines plus tard, il a été annoncé que les négociations formelles de bloc à bloc débuteraient en septembre en Colombie. Cela signifiait que dans les différents groupes de travail, le bloc andin aurait à présenter des positions unifiées – situation plutôt difficile puisque la Bolivie et l'Équateur avaient déjà proposé l'exclusion de certaines questions, tandis que la Colombie et le Pérou étaient prêts à signer tout ce qu'on leur présentait, comme le démontraient les nombreuses concessions accordées lors de la négociation de l'ALE avec les États-Unis.

L'insistance équatorienne et bolivienne sur la promotion d'un agenda social pour renforcer le projet d'intégration, moins centré sur le commerce, était en opposition avec les politiques du Pérou et de la Colombie, caractérisées quant à elles par des coupes budgétaires très importantes dans la santé et l'éducation, et la promotion d'une politique de flexibilité du marché du travail avec un affaiblissement des droits des travailleurs.

La signature d'un ALE avec l'Union européenne, similaire à celui négocié avec les États-Unis, avec d'un côté deux pays qui tentent de donner une orientation nationaliste à leur développement et de l'autre, deux pays qui ont abdiqués devant les entreprises multinationales, relève tout simplement d'une fiction.

La proposition de négociations de bloc à bloc tout en préservant l'unité andine a finalement échoué en novembre 2008 lorsque le Pérou, la Colombie et l'UE ont entamé des négociations séparément, basées exclusivement sur le paradigme du libre-échange. C'est ce qu'ils ont appelé un accord commercial multipartite finalisé en février 2011, après neuf sessions de négociation. Cet ALE a été accepté par la Commission européenne et sera soumis à la ratification du Parlement européen en octobre 2012. L'Équateur s'est quant à lui retiré des négociations. Cet ALE n'a fait que renforcer les oppositions au sein de la CAN, sans même respecter le mandat initial puisque n'intégrant pas les questions liées au dialogue politique et à la coopération, tel que cela avait été convenu.

C. Alternatives latino-américaines

Un large éventail d'alternatives se développe progressivement en Amérique latine. Certaines sont encore en cours de mises en œuvre, de sorte que leur potentiel reste à voir.

Au cours des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), plusieurs propositions alternatives ont été portées par les mouvements sociaux, dont la plus importante d'entre elles est certainement le document « Une alternative pour les Amériques » de l'Alliance sociale continentale (ASC)⁶. Ce document est une réponse des mouvements sociaux contre la proposition de la ZLEA. Il est le produit d'un travail collectif de mouvements sociaux et de chercheurs qui ont travaillé, en recherchant le consensus, sur un projet d'intégration régionale alternatif. Ils ont esquissé non seulement une proposition pour d'autres relations entre les États d'Amérique latine, mais plus important encore, l'ébauche d'un nouveau type de société dans la région. Le point de départ de cette proposition reposait sur le constat de l'échec des accords commerciaux et des flux d'exportation et de capital comme source de développement. Par conséquent, au lieu de chercher une alternative basée sur d'autres accords commerciaux, ce projet s'appuie sur une nouvelle forme d'intégration dans laquelle les accords internationaux sont basés sur la réciprocité, les avantages mutuels, la souveraineté nationale, la protection des marchés intérieurs et le respect des droits fondamentaux des peuples. L'objectif explicite de ce document était de présenter un projet d'intégration régional alternatif, défini comme « un projet complet visant à promouvoir un autre modèle de développement soutenable et équitable de nos sociétés ».

Au-delà des objectifs à long terme pour un changement social radical et la transformation de l'État, des demandes immédiates, tant adressées aux gouvernements que d'autres revendications portées par le peuple sur des problématiques du quotidien, y ont été incorporées.

Les propositions portent tant sur des questions liées aux accords de libre-échange (l'investissement, la propriété intellectuelle, le règlement des différends, les communications, l'accès aux marchés, l'agriculture, les services et les règles d'origine) que sur des questions sociales (l'égalité de genre, la soutenabilité, les droits de l'Homme, l'éducation, l'immigration, le rôle de l'État, les finances internationales), avec également une attention particulière sur d'autres thématiques telles que l'environnement et le travail. Voir l'encadré 4 ci-contre.

6. <http://www.cptech.org/ip/ftaa/FTAAAlternativas2003S.pdf>
L'Alliance sociale continentale (ou Hemispheric social alliance en anglais) est une coalition de mouvements sociaux née en 1997 à Belo Horizonte ; entre 1998 et 2005, elle a mené les luttes contre la ZLEA à travers des manifestations de masse et le développement d'alternatives.

Encadré 4 : Aperçu de certaines propositions de l'Alliance sociale continentale (ASC)

Principes généraux : Le commerce et l'investissement ne devraient pas être des fins en soi, mais des instruments au service d'un développement juste et soutenable. Les citoyens devraient avoir le droit de participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales et économiques du continent. Les principaux objectifs de ces politiques devraient être la promotion de la souveraineté économique, la protection sociale, et la réduction de toutes les formes d'inégalité.

Droits de l'Homme : Un programme commun sur les droits de l'Homme devrait être la pierre angulaire de toutes les autres politiques continentales, et devrait inclure des mécanismes et institutions de contrôle afin de garantir sa pleine application. Il devrait promouvoir la définition la plus large possible des droits de l'Homme, couvrant les droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, l'égalité des sexes et les droits des peuples et communautés autochtones.

Environnement : Les gouvernements devraient subordonner le commerce et l'investissement aux politiques de développement soutenable et à la protection de l'environnement. Ils devraient également avoir la capacité d'orienter les investissements vers des activités écologiquement soutenables, de rejeter toute privatisation des ressources naturelles et les politiques qui subventionnent ou promeuvent les énergies fossiles.

Travail : Les politiques du continent devraient garantir aux travailleurs le respect de leurs droits fondamentaux, créer un fonds pour indemniser les travailleurs et les communautés touchés par le chômage et promouvoir l'amélioration des normes du travail et des conditions de vie pour les travailleurs et leurs familles.

Immigration : Les gouvernements devraient souscrire aux traités internationaux sur les droits des migrants afin de garantir le respect des droits du travail à tous les travailleurs, sans discrimination, et de poursuivre légalement ceux qui violent ces droits ; accorder l'amnistie à tous les travailleurs sans papier sur leur territoire, démilitariser leurs frontières, soutenir les subventions internationales pour les régions qui ont recours à l'importation de main-d'œuvre à grande échelle.

Le rôle de l'État : Les politiques continentales devraient respecter la capacité d'un État à répondre aux besoins sociaux et économiques de ses populations. Les États doivent pouvoir conserver les entreprises du secteur public et les secteurs de production qui contribuent à leurs plans de développement national. Les réglementations nationales du secteur privé devraient être mises en place pour promouvoir les activités économiques qui favorisent un développement équitable et soutenable.

Investissement : L'investissement devrait être orienté vers le développement d'emplois de qualité, d'une production soutenable et vers la stabilité économique. Les gouvernements devraient avoir le droit de rejeter les investissements – sous toutes leurs formes – qui ne contribuent pas au développement, en particulier le capital spéculatif. Les citoyens et toutes les instances gouvernementales devraient avoir le droit de demander réparation auprès des investisseurs qui enfreignent les règles relatives à l'investissement.

Finances : L'ensemble des dettes des pays à faible revenu et la dette illégitime des pays à revenu intermédiaire devraient être annulées. Les programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI doivent être abandonnés. Ces institutions devraient être radicalement modifiées ou remplacées par d'autres. Les pays devraient être autorisés à exercer un contrôle sur les flux de capitaux et la spéculation devrait être réglementée par un mécanisme multipartite. Les gouvernements devraient avoir la capacité à mettre en place leurs propres politiques monétaires et financières, et donc à résister aux pressions visant à promouvoir le dollar comme monnaie d'échange et à « dollariser » ainsi leurs économies.

Propriété intellectuelle : Les gouvernements devraient avoir le pouvoir de fixer leurs propres règles de propriété intellectuelle, en fonction de leur réalité sociale, culturelle et économique. Cela devrait inclure le droit d'accéder à certains médicaments essentiels, la protection de la biodiversité et des connaissances autochtones et traditionnelles. Il ne devrait y avoir de brevet sur aucune forme de vie.

Agriculture : Afin de garantir sécurité et souveraineté alimentaires, les pays devraient avoir le droit de protéger ou d'exclure les produits de base des accords commerciaux. Les politiques à l'échelle continentale devraient promouvoir une harmonisation croissante de l'aide financière pour l'agriculture (par exemple un pourcentage du PIB), la protection des travailleurs agricoles et les droits traditionnels des peuples indigènes vivant sur leur territoire ancestral.

Genre : Les accords internationaux sur les droits des femmes devraient s'imposer à toutes les politiques du continent. Les femmes devraient davantage être intégrées au processus d'élaboration des politiques. Les gouvernements devraient instaurer des réglementations strictes pour garantir l'accès au service de garderie et punir sévèrement tout harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Services : Les services de base comme l'éducation, la santé, l'eau et d'autres encore devraient être accessibles à tou-te-s sur le continent. Les gouvernements devraient accorder la priorité au développement national, à la protection de l'environnement et d'autres préoccupations sur l'allocation efficace des ressources.

D. L'ALBA

En novembre 2000, le premier Sommet de l'Alliance continentale contre la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) s'est tenu à La Havane, Cuba. C'est au cours du troisième Sommet des chefs d'État de l'Association des États des Caraïbes, qui s'est tenu sur l'île de Margarita le 10 décembre 2001, qu'Hugo Chávez a lancé la proposition de l'ALBA, l'Alternative bolivarienne pour les peuples de notre Amérique. Dans sa forme initiale, cette proposition s'appuyait sur les idées développées par l'Alliance sociale continentale (ASC) en opposition à la ZLEA⁷.

En décembre 2004, l'ALBA a été proposée, encore une fois à La Havane, comme base de négociation pour un accord entre Cuba et le Venezuela. Mais ce n'est qu'en avril 2006 qu'elle est officiellement devenue un accord formel entre les États, intégrant Cuba, le Venezuela et la Bolivie. Aujourd'hui, l'ALBA comprend également le Nicaragua, Antigua-et-Barbuda, la Dominique, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et l'Équateur.

Plus qu'un simple processus d'intégration, l'ALBA est une alliance politique construite sur un socle idéologique très fort et une attitude commune à l'égard de certains problèmes mondiaux. Son potentiel repose sur sa ferme décision de préserver son autonomie et son rejet clair des politiques néolibérales pour donner la priorité à la protection sociale. Sa faiblesse réside dans sa dépendance à la situation politique au Venezuela, la faiblesse économique de ses

relations, et sa faible population. Son fort ancrage idéologique rend également difficile l'adhésion d'autres pays, comme le Brésil et l'Argentine, à l'ALBA.

L'importance de l'ALBA réside notamment dans le fait qu'elle a su mettre en valeur le potentiel d'une intégration latino-américaine et s'appuyer sur les références des approches traditionnelles de la région : l'unité latino-américaine, l'anti-impérialisme, la défense de la souveraineté nationale, la primauté de la solidarité, l'attention au bien-être de la population, et la primauté du politique sur l'économique.

⁷ Alternativas para las Américas, www.asc-hsa.org

L'ALBA, en opposition à la domination des multinationales, a proposé la création d'entreprises publiques communes à ses États membres, proposition connue sous le nom de « programmes Grand-National ». Certains de ces projets sont plus avancés que d'autres, tels que la Banque de l'ALBA, l'ALBA culturel, ALBAMED, le programme Grand-national d'alphabétisation et de post-alphabétisation, la construction d'entreprises agro-alimentaires, d'entreprises de distribution de produits pharmaceutiques, les magasins ALBA, le tourisme social, les entreprises de télécommunication, et un fonds culturel. Autrement dit, les initiatives portées par les peuples peuvent se décliner sur toute une diversité de domaines. Plus qu'un simple accord institutionnel, c'est un cadre dans lequel une multitude d'accords bilatéraux s'est développée. Parmi ses succès les plus retentissants, on trouve la campagne d'alphabétisation, l'amélioration visible des normes de santé, le développement progressif de son propre système de paiement, la monnaie SUCRE (Système unique de compensation régionale) et la création de la Banque de l'ALBA. Le projet Petrocaribe fournit du pétrole vénézuélien aux pays partenaires à un prix inférieur à celui du marché international et avec des conditions de paiement favorables. L'un des programmes de l'ALBA, appelé « Opération Miracle » a fourni un traitement ophtalmologique gratuit à 2 millions de personnes. La Banque de l'ALBA finance des projets sociaux pour plus d'un milliard de dollars. Le projet ALBA SALUD a alloué plus de 3,5 millions de dollars pour créer une entreprise pharmaceutique et pour la distribution de médicaments, y compris un système unitaire de production et de distribution de 489 médicaments pour les maladies les plus courantes parmi les populations les plus pauvres. La Banque a également alloué 8 millions de dollars pour des projets énergétiques de ses pays membres. A également été mis en place un plan d'éradication de l'analphabétisme dans les Caraïbes. En 2010, Cuba, le Venezuela, la Bolivie et le Nicaragua ont créé Albatel pour renforcer les communications dans ces pays grâce au satellite Simón Bolívar. 50 millions de dollars ont été alloués à des projets agraires pour promouvoir la souveraineté alimentaire. En 2010 et 2011 de nombreuses transactions ont été effectuées dans la monnaie régionale, le Sucre ; grâce à un système de compensation régionale complexe, il compare la valeur de chaque monnaie nationale pour éviter d'utiliser le dollar dans les échanges entre les pays membres de l'ALBA.

L'Accord commercial des peuples

Alors qu'elle négociait au sein de la CAN avec l'Union européenne, la Bolivie a fait parallèlement un certain nombre de propositions alternatives qui ont ensuite été adoptées par l'ALBA, d'où le nom ALBA-TCP (Traité commercial des peuples). Ces propositions sont devenues le noyau de l'Accord commercial des peuples de Morales et du « Buen Vivir » (Bien Vivre), principes tous deux largement adoptés aussi bien par les communautés autochtones que par les mouvements sociaux. Voir l'encadré 5 page 12.

Encadré 5 : Principes d'un Accord commercial des peuples

- 1.** Un commerce qui repose sur la complémentarité, fondée sur la solidarité et la coopération, afin de garantir une vie digne et le bien vivre ;
- 2.** Un commerce souverain, sans condition ni ingérence dans les affaires intérieures de chaque pays ;
- 3.** Un commerce dans un esprit de complémentarité et de solidarité entre les peuples, les nations et leurs entreprises ;
- 4.** La protection des domaines de production d'intérêt national, un développement qui doit bénéficier à tous les peuples et toutes les nations ;
- 5.** Un traitement particulier accordé aux économies les plus faibles dans un esprit de solidarité ;
- 6.** La reconnaissance du rôle des États souverains dans le développement social et économique des pays et dans la régulation de l'économie ;
- 7.** L'harmonie entre les peuples et la nature, le respect des droits de la Terre-Mère et la promotion d'un type de développement économique en harmonie avec la nature ;
- 8.** Un commerce et des investissements qui devraient contribuer à renforcer l'identité culturelle et historique de notre peuple ;
- 9.** Un traitement préférentiel accordé aux communautés, localités, coopératives, entreprises de services sociaux, petites et moyennes entreprises ;
- 10.** La défense de la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire entre les pays partenaires afin de garantir un accès à l'alimentation en quantité et qualité suffisantes pour nos enfants ;
- 11.** Un commerce qui ajuste les politiques tarifaires en fonction des exigences des pays en développement ;
- 12.** Une protection des services de base en tant que droits de l'Homme dans les accords commerciaux ;
- 13.** Une coopération pour développer différentes industries de service ;
- 14.** Le respect et la coopération dans les marchés publics ;
- 15.** L'investissement conjoint en matière de commerce, pouvant adopter la forme de programmes Grand-National ;
- 16.** Des relations partenariales et non hiérarchiques ;
- 17.** Un commerce qui doit avant tout respecter la vie ;
- 18.** Une priorité accordée au droit au développement et à la santé sur la propriété intellectuelle et industrielle ;
- 19.** L'adoption de mécanismes visant à assurer l'indépendance financière et monétaire ;
- 20.** La protection des droits des travailleurs et des peuples indigènes ;
- 21.** Des négociations commerciales qui devraient être publiques afin que les populations puissent participer pleinement à l'orientation de la politique commerciale ;
- 22.** L'utilisation de l'accumulation sociale de savoirs de qualité dans la production, afin de satisfaire les besoins sociaux du peuple ;
- 23.** La protection de la libre circulation, qui doit être considérée comme un droit de l'Homme.

Ces propositions sont toutes liées au rejet des fondements mêmes du modèle capitaliste occidental ; la proposition de « bien vivre » est une critique du consumérisme, avec la volonté de rétablir une harmonie avec la nature⁸. Il ne s'agit pas d'une solution uniquement pour la Bolivie ou aux problèmes régionaux, mais d'une réponse aux multiples crises mondiales et un rejet du modèle énergétique basé sur les énergies fossiles. C'est une critique de l'industrialisation excessive, des exportations agricoles de masse, du gaspillage et de la privatisation de l'eau, de la promotion des biocarburants et des OGM. C'est au contraire un modèle

qui s'appuie sur la défense des économies paysannes, des marchés locaux et des droits de la Terre-Mère. Plusieurs mouvements sociaux à travers le monde ont adopté ces propositions et les ont incorporés dans leur projet de changement social. Les « guerres » de l'eau et du gaz en Bolivie, la lutte agraire contre les biocarburants, la lutte pour la nationalisation des ressources naturelles sont des exemples de mobilisations de masse autour de ces questions.

Conclusion

La politique commerciale et d'investissement de l'Union européenne, qui privilégie l'investissement et l'accès aux marchés, via la signature d'accords commerciaux et d'investissement, est clairement en opposition avec les idées et les aspirations défendues par les pays de l'ALC (Amérique latine et Caraïbes) qui sont membres de l'ALBA. Cela n'a fait que renforcer la division au sein de l'ALC, faisant obstacle au projet d'intégration régionale pourtant nécessaire non seulement face à la crise économique mondiale actuelle, mais aussi pour un futur développement économique.

Au sein de la zone Amérique Latine et Caraïbes (ALC), de nombreuses propositions ont été avancées visant à renforcer le développement économique et social de la région, la protection des ressources naturelles, le renforcement des marchés intérieurs et la promotion de l'intégration régionale. Ces propositions s'appuient sur un changement radical de paradigme comme nouveau modèle d'insertion dans l'économie mondiale. Mais cela nécessite de repenser les relations internationales de l'ALC. Si l'Union européenne veut réellement soutenir les initiatives et tendances qui prévalent aujourd'hui dans la région, celle-ci doit d'abord rompre avec son approche traditionnelle de la région.

⁸. Voir León 2010.

Bibliographie

Acosta y Gudynas (editores), Libre comercio, mitos y realidades, nuevos desafíos para la economía política de la integración latinoamericana, ediciones ABYA YALA, 2004.

Arroyo, Alberto, Lecciones de México para las nuevas negociaciones de la UE con América Latina, Revista Alternativas No 21, RMALC, México, 2007.

Aguirre, Pérez, Siete años del tratado México UE (TLCUEM), una alerta para el sur global, documento de debate, regionalismos alternativos, TNI, RMALC, 2007.

Aguirre, Rodolfo, La experiencia mexicana en el acuerdo global con la Unión Europea, Revista Alternativas No 37, RMALC, México, 2008.

Castañeda, Norma, Balance del acuerdo de asociación, económica, concertación política y cooperación entre México y la Unión Europea, Tercer Foro de la sociedad civil, México Unión Europea, noviembre de 2008, Bruselas.

Arroyo, Villareal y varios, Balance del acuerdo global entre México y la Unión Europea, a 8 años de su entrada en vigor, Fundación Henrich Boll, México, 2008.

Laats, Henkjan, La integración suramericana, actuar juntos y bien, CEADESC, Cochabamba, 2009.

Moncayo, Héctor León, Ni lo uno ni lo otro, integración y desarrollo en América Latina, Integratemas No 5, Bogotá, 2006.

Arroyo, Rodríguez, Castañeda, La Unión Europea: ¿promotora de la integración regional en América Latina?, retórica y realidad, TNI, RMALC, México, 2009.

Lara Claudio, Silva Consuelo, Conflictos en las negociaciones, lo que queda del acuerdo entre la Unión Europea y la Comunidad Andina de Naciones, 11.11.11, Red UE CAN, Santiago de Chile, 2009.

ALOP, ¿Hacia dónde van las relaciones entre América Latina y la Unión Europea? cohesión social y acuerdos de asociación, México, 2008.

Agebjorn, Anika, ¿Desarrollo en exportación? Acuerdos comerciales de la Unión Europea con África y América Latina, Diakonia, Suecia, 2008.

Gudynas, Eduardo, El camino de la integración sudamericana, CLAES, CEADES, 2006.

Cuadernos de formación 3, Integración en América Latina, Apuntes para debatir la integración de los pueblos, Alianza Social Continental, Brasil, 2006

América Latina en movimiento 414-415, Integración: Nuevas rutas, ALAI, Bolivia, 2006.

Gudynas, Eduardo, Integración en América Latina Cambian los agrupamientos, persisten los énfasis comerciales, Revista del Sur 163, 2006

América Latina en movimiento 442, El horizonte integracionista, ALAI, Bolivia, 2009.

Informe de Oxfam 90, Cantos de sirena por qué los TLCs de Estados Unidos con los países andinos socavan el desarrollo sostenible y la integración regional, Oxfam, 2006.

América Latina en movimiento 450 - 451, Lecturas desde los movimientos ¿Qué ha Cambiado con los gobiernos de cambio? ALAI, Bolivia, 2009.

Cette publication fait partie du rapport « *Au lieu d'exporter la crise, importons les alternatives! Quand les peuples du Sud redéfinissent les politiques commerciales* », publié par AITEC (France), Comhlámh (Irlande), et WEED (Allemagne) dans le cadre d'un projet commun.

© AITEC 2012

Édité par: Fanny SIMON, Gildas JOSSEC et Lala-Hakuma DADCI, avec les contributions de Comhlámh et WEED.

Tous nos remerciements aux auteurs qui ont contribué à ce rapport: Joseph Mbinji, Henry Saragih et Mary Lou Malig, Mary Ann Manahan, Buenaventura Dargentès et Cheryl Batistel, Chandra Bhushnan et Sugandh Juneja, Claude Kabemba, Carlos Aguilar, Enrique Daza, et Timothy Kondo.

Nous remercions également nos partenaires pour leur contribution à ce projet: Ruth Doggett, Lisa Wilson, Alfred M'Sichili, Fleachta Phelan, Viola Dannenmaier, Christine Pohl, David Hachfeld, Amy Stones, Rebecca Varghese Buchholz et Jayde Bradley; ainsi que les personnes ayant partagé leurs conseils pour l'élaboration de ce rapport: David Cronin, Pia Eberhardt, Aileen Kwa, Charly Poppe, Sanya Reid-Smith and Elisabeth Tuerk.

L'intégralité de ce rapport est disponible sur internet à partir des sites des différents partenaires et sur: <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article1280>

AITEC

21 ter rue Voltaire
75011 Paris
<http://aitec.reseau-ipam.org/>
Tel.: 01.43.71.22.22



Comhlámh

2nd Floor
Ballast House
Dublin 2
www.comhlamh.org



WEED

Eldenaer Str. 60
10247 Berlin
<http://www.weed-online.org/>



Cette contribution fait partie d'un projet commun mené par AITEC (France), Traidcraft Exchange (Angleterre), Comhlámh (Irlande), Oxfam-Germany et WEED (Allemagne).



Les opinions et points de vue exprimés au sein de ces contributions sont de la seule responsabilité de leur(s) auteur(es) et ne peuvent en aucun cas être imputés à l'une des organisations de ce projet.



Cette publication a été réalisée avec l'aide financière de la Commission européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité des contributeurs, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les positions de l'Union européenne.